

Il faut mieux protéger les innovations françaises

Les mauvaises stratégies de propriété intellectuelle expliquent souvent l'échec des entreprises françaises à l'international.

A ceux, encore trop nombreux, qui doutent de la capacité des technologies françaises à conquérir le monde, je suggère de se pencher sur le cas de l'iPhone 6 présenté cette semaine. Entre autres fonctionnalités, cette nouveauté Apple propose le paiement sécurisé et de partage de données sans contact. Pour cela il a embarqué la technologie NFC (Near Field Communication), comme l'avaient déjà fait Samsung, LG ou Sony.

Or l'un des pionniers de la technologie NFC dans le monde est une société française, Inside Secure. Née en France à Aix en Provence, cette entreprise réalise 95% de ses ventes à l'international, et se positionne aujourd'hui comme un acteur majeur des solutions de sécurité embarquées pour les appareils mobiles et connectés. Sa technologie est présente dans le monde entier, preuve incontestable que la France peut exporter dans le domaine high-tech, avec des entreprises qui possèdent plus d'atouts que l'on ne pourrait le penser. A condition de prendre les précautions indispensables pour en protéger les droits et en assurer ainsi leur expansion mondiale.

La créativité française est convoitée.

Parmi les freins au développement international des sociétés, une mauvaise stratégie de propriété intellectuelle est hélas trop souvent une des causes majeures d'échec. Certes, d'autres faiblesses sont souvent signalées dont les problèmes d'investissement et de compétitivité, mais le débat public français se concentre trop souvent sur les échecs. Or, la France dispose de réels atouts. Au-delà de nos points forts traditionnels (démographie, infrastructures, éducation) nous sommes un pays d'inventions, d'innovations, de créations, dans tous les domaines, la technologie, les infrastructures, l'énergie, le tourisme, le luxe, la mer, la chimie verte, le numérique... Nous avons de grands groupes industriels, des ETI, des PME ou des start-up qui réussissent à pérenniser leurs activités autour de business model intelligents et novateurs.

Si notre créativité est une richesse, elle est convoitée et parfois vulnérable. Petites ou grandes, les entreprises n'en ont pas toujours conscience ou ne possèdent pas les capacités financières ou les compétences techniques pour se défendre seules. Nous avons besoin d'une expertise qui nous permette de développer une stratégie de propriété intellectuelle cohérente et protectrice, définir un programme de valorisation des actifs incorporels, choisir ses territoires géographiques cibles, le type de protection à privilégier et mettre ces éléments en cohérence.

Dans cet univers, nous pouvons aussi compter sur de grands alliés publics. Le fonds d'investissement public France Brevets, filiale de la CDC et de l'Etat créée en 2011, joue, par exemple, un rôle unique pour nous accompagner, nous entrepreneurs, dans les procédures complexes, et souvent longues, de valorisation de nos innovations.

L'accord que France Brevets a signé mi-août de cette année avec LG autour des brevets NFC d'Inside Secure pour la protection de sa technologie NFC, technologie à nouveau sous les feux de la rampe avec son intégration dans l'iPhone 6, est un signal fort. Il montre qu'il est possible pour les détenteurs français d'une technologie de pointe de la protéger partout dans le monde, même face aux géants d'un secteur industriel. Inside Secure a ainsi pu faire valoir ses droits, à l'issue d'une discussion constructive menée

par les experts de France Brevets. Ces derniers ont su avec fermeté et intelligence convaincre leurs interlocuteurs de l'intérêt d'un accord les incitant à rémunérer l'utilisation qu'ils pourraient avoir des brevets convoités.

Grace à cet accord, Inside Secure s'assure de son côté un retour sur investissement de sa R&D, la société se trouve valorisée... et peut donc réinvestir dans la recherche. C'est notamment en utilisant ce genre de cercle vertueux que la technologie française pourra continuer de tenir son rang dans le monde.

Paris, 10 Septembre 2014 - Rémy de Tonnac, CEO d'Inside Secure

(Avec l'aimable autorisation des Echos : <http://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/auteurs/index.php?id=64392>)